

## LETTRE D'INFORMATION

\*\*\*\*\*

### PROJET DE PROTECTION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA PALUD

#### POINT D'ETAPE AU 31 AOÛT 2012

- ✓ **Novembre 2006**, première inondation importante qui affecte la Zone d'Activités de la Palud (ZA). Le Maire décide d'engager des études de faisabilité pour la mise hors d'eau ! un marché est lancé, le Cabinet EGIS EAU est désigné.
- ✓ **2<sup>ème</sup> semestre 2007**, plusieurs réunions de travail se succèdent.
- ✓ **Fin 2008**, des propositions sont présentées, la mieux adaptée au contexte est retenue. EGIS EAU est chargé d'effectuer les études nécessaires afin d'établir un avant-projet.
- ✓ Des étapes complexes se succèdent avec plusieurs réunions de travail et de réflexion.
- ✓ **Fin 2009**, un avant-projet est présenté. Plusieurs étapes se succèdent afin de fixer le cadre des obligations administratives, juridiques et financières, très nombreuses en pareille matière !
- ✓ **Juin 2010**, inondations d'un niveau exceptionnel nécessitant un ajustement du projet sur ce sinistre !
- ✓ **Septembre 2010**, lancement de la première phase de la procédure dont les étapes sont les suivantes :
  - Procédure Loi sur l'eau Fait
  - Etude d'impact Fait
  - Etude environnementale Fait
  - Etude géologique Fait
  - Etude économique et sociologique Fait
  - Etude des risques Fait
  - Modélisations des conséquences Fait
  - Diagnostic général Fait
  - AVP Fait
  - Montage du dossier « PAPI » En cours
  - Dépôt dossier provisoire à la DDTM pour accord Fait
  - Dépôt dossier à la DREAL pour accord Fait

- Accord avec les propriétaires voisins de la ZA pour la création, sur leur terrain, de la digue de contournement du Compassis, de l'élargissement de la rivière Vernède et du passage de la voie. Fait en grande partie !

**Précision ;** toutes ces étapes sont souvent très longues et non concomitantes, d'où les délais importants à supporter !  
et la nécessité de désigner divers cabinets spécialisés dans des domaines d'études précis.

- Une partie des travaux a déjà été réalisée, de septembre 2010 à avril 2011, pour la création d'un bassin d'expansion sur les terrains PIC et CARRASSAN, ainsi que la suppression du merlon en bordure de la « Vernède ». Nous avons d'ailleurs constaté, lors des inondations, encore exceptionnelles, de novembre 2011, une nette amélioration.

En effet, la réalisation du bassin d'expansion a donné une marge de manœuvre de 6 h entre l'alerte et l'arrivée de l'eau sur le site, permettant aux entreprises de la zone d'évacuer ou mettre à l'abri leurs matériels sensibles.

- A ce jour, nous avons reçu lors des différentes réunions la validation technique de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) mais nous ne pouvons pas lancer les travaux tant que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) n'a pas donné son accord ni organiser l'enquête publique. Cet accord définitif permettra le passage devant la Commission Départementale de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

En conclusion, nous sommes très attentifs aux observations éventuelles de la DREAL. Nous mettons tout en œuvre pour accélérer cette dernière phase dont l'accomplissement nous permettra enfin de lancer les travaux de protection de la zone d'activités.

**Jean-Claude TOSELLO**

